



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

organisation

Question écrite n° 50124

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la qualité du « rapport sur les perspectives de la France », réalisé par le Commissariat général au Plan. Contrairement aux habituelles visions technocratiques, ce rapport du Plan suggère donc de ne plus réformer les institutions locales par des lois préalables mais de laisser se développer des expériences spontanées de coopération locale aussi près que possible des acteurs locaux préservant ainsi le rôle irremplaçable d'école de la démocratie de la commune. Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver à ce rapport de bon sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur le « rapport sur les perspectives de la France », réalisé par le Commissariat au Plan. Une commission pour l'avenir de la décentralisation, mise en place par M. le Premier ministre, a été confiée à M. Pierre Mauroy. Elle a notamment pour objectif d'engager des réflexions sur la clarification et l'accroissement des transferts de compétence, la réorganisation des structures territoriales, le renforcement de la démocratie locale et sa transparence, la refonte d'ensemble des moyens accordés aux élus locaux pour qu'ils puissent assumer leurs responsabilités devant leurs électeurs. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle phase de décentralisation que le Gouvernement entend proposer au pays. Le « rapport sur les perspectives de la France », réalisé par le Commissariat au Plan, constitue une contribution précieuse à ce débat.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50124

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2000, page 4766

Réponse publiée le : 2 octobre 2000, page 5618